



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

En début de séance, Madame Nathalie GODET, Maire de Loperhet, Vice-Présidente de la Communauté d’Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, a présenté le rapport d’activité de l’E.P.C.I. pour l’année 2024. Elle a notamment rappelé les actions engagées dans le cadre du plan Climat Air Energie du Territoire (P.A.C.E.T.) destiné à lutter contre le changement climatique dans les domaines de l’énergie, de l’agriculture, de la mobilité, de l’alimentation, du bâti et de la réduction des déchets.

Les élus ont ensuite approuvé la proposition d’accord local de la CAPLD fixant le nombre de sièges de conseillers communautaires à 50 pour la mandature 2026/2032. La commune d’Irvillac bénéficiera, comme en 2020, d’un seul siège de conseiller communautaire.

Le Maire a ensuite été autorisé à signer une convention de maîtrise d’ouvrage mandatée avec la CAPLD pour l’effacement des réseaux de communications électroniques, au hameau de Kerbrat, dans le cadre de la sécurisation de la VC 5, pour un montant de 13 230 € totalement pris en charge par la CAPLD.

Le Maire a également été autorisé à signer une autre convention avec le SDEF pour l’effacement des réseaux électriques et de communications électroniques dans le hameau de Lavadur, pour un montant total de 165 000 € HT, pris en charge par le SDEF, à hauteur de 140 000 € pour l’électrification, et par la CAPLD, à hauteur de 30 000 €, pour la communication électronique.

Le Conseil Municipal a ensuite décidé d’adhérer à une convention signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Finistère et la Mutuelle Nationale Territoriale pour contribuer au financement des garanties d’assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir le risque santé. Cette contribution de la commune a été fixée à 50 € par mois et par agent.

Au cours de cette séance de Conseil, le Maire a également été autorisé à signer le renouvellement d’une convention avec le Département du Finistère pour l’initiation à la langue bretonne des élèves de grande et moyenne section de l’école Léontine Drapier-Cadec d’Irvillac. La participation financière annuelle de la commune a été fixée à 750 €.

Le Conseil Municipal a ensuite approuvé une demande de subvention de 30 000 € au Département du Finistère, dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030, pour la construction d’un hangar pour les services techniques. Le Maire a rappelé que le montant total de l’investissement est estimé à 90 000 €.

Les élus ont également décidé d’octroyer une subvention de 500 € aux Jeunes Agriculteurs du Finistère pour l’organisation de l’Agrifête qui se tiendra sur la commune de Dirinon, le 23 et 24 août 2025.

En questions diverses, le Maire a informé les élus qu’une étude va être lancée par la SPL ENERGIES RENOUVELABLES, créée par la CAPLD, pour l’installation de panneaux

photovoltaïques sur les bâtiments communaux et notamment sur la toiture du hangar destiné aux Services Techniques.

Valérie LE CANON, adjointe aux affaires sociales, a rappelé le rôle et l’importance de l’association ADMR qui intervient sur la commune pour permettre aux personnes aidées de bénéficier des services de cette association. Elle a rappelé que le nombre d’heures d’intervention en 2024 sur la commune était supérieur à 3000 heures.

Yann MONBEL, Conseiller délégué à la vie associative a rappelé le succès de fête de la musique qui s’est déroulée le 21 juin sur le stade Jérôme Denniel et qui s’est achevé par un magnifique Feu d’Artifice. Yann MONBEL a également rappelé le dynamisme des associations locales qui ont programmé prochainement de nombreuses activités et notamment le 30 ème anniversaire de l’ESM le 5 juillet au stade Jérôme Denniel d’Irvillac, le marché de Noël de l’Association de Parents d’élèves de l’Ecole, un tournoi de tarot organisé le 30 septembre par le Club des 3 rivières, un gala de boxe organisé en mai 2026 par le Boxing Club, et le forum des associations le samedi 3 septembre 2025.

Guy KERDONCUFF, Premier Adjoint, en charge de la culture et du patrimoine communal, a rappelé l’organisation d’un concours de peintures par l’association Couleurs de Bretagne le 13 juillet avec remise des prix en soirée à la salle Kerlevenez.

Guy KERDONCUFF a également rappelé qu’un concert de musique classique se tiendra le 5 juillet à 18h00 à la salle d’exposition d’Irvillac, Place de l’église, avec le trio « Vents d’Ouest ».

Guy KERDONCUFF a rappelé également que trois artistes locaux, Camille DEPRETTO, Isabelle GUERET et Roxane HARRIR vont exposer leurs œuvres à la salle d’exposition du 7 au 13 juillet

La séance s’est achevée sur ces informations à 22h30.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au mercredi 3 septembre 2025.